

Dos d'ânes non conformes : Borne, Béchu et Beaune visés par une plainte

68 partages

©JEAN-PIERRE CLATOT / AFP

Orange avec Media Services, publié le mardi 27 septembre 2022 à 14h56

L'association "Pour Une Mobilité Sereine et Durable" a porté plainte contre la Première ministre, le ministre de la Transition écologique et celui des Transports "pour mise en danger de la vie d'autrui compte tenu de l'impact sanitaire de ces ouvrages".

Considérés comme trop polluants, les dos d'ânes sont dans le viseur des associations de conducteurs, qui ont décidé d'attaquer l'exécutif. Après avoir été mis en demeure cet été par la Ligue de défense des conducteurs, Pour une mobilité sereine et durable, Automobile club des avocats), la Première ministre Elisabeth Borne, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu et le ministre délégué aux Transports Clément Beaune font désormais l'objet d'une plainte, dévoile mardi 27 septembre *RTL* et *franceinfo*.

Var : deux associations d'automobilistes saisissent la justice pour traquer les dos d'âne illégaux *par franceinfo*

L'association Pour Une Mobilité Sereine et Durable a en effet porté plainte jeudi 22 septembre auprès de la Cour de justice de la République contre les trois ministres **"pour mise en danger de la vie d'autrui compte tenu de l'impact sanitaire de ces ouvrages"**.

Elle a également déposé un recours contre l'Etat devant le Tribunal administratif pour inaction et manquement grave à ses obligations de lutte contre la pollution, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de particules fines et a saisi le Conseil d'Etat.

Pour Une Mobilité Sereine et Durable dénonce l'inaction de l'Etat contre l'installation de 450.000 ralentisseurs de tous types. **"Il n'y en a pas un seul qui est conforme"**, assurait en juillet dernier Thierry Modolo-Dominati, président de l'association sur RMC. A savoir que la taille réglementaire d'un ralentisseur est de dix centimètres de haut et quatre mètres de long maximum.

De lourdes conséquences en découlent, selon Me Rémy Josseume, qui représente l'association. **"Ce sont notamment des conséquences liées aux problématiques sonores, aux problématiques de fissures de certaines maisons et aussi des nuisances extrêmement importantes sur la consommation des véhicules et en termes d'émission de CO2"**, a-t-il expliqué ce mardi auprès de *RTL*. En effet, selon l'association, ces dos d'ânes génèrent +27% d'émission de CO2 et +25% d'émission de polluants par voiture à chaque passage sur un ralentisseur.